



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 38832

Texte de la question

M François Asensi appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les mesures de cartes scolaires prévues au groupe scolaire François-Villon de Sevran (Seine-Saint-Denis) : école primaire : une fermeture de classe ; école maternelle : une fermeture de classe. Le seul critère retenu pour décider de ces fermetures est celui de la moyenne d'élèves par classe : maternelle : 30 par classe ; primaire : 26,3 par classe. Comment, dans ces conditions, enrayer l'échec scolaire, comment un enseignant peut-il prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant avec de tels effectifs ? Ce critère, qui en lui-même est inacceptable, parce que trop élevé, a des effets catastrophiques dans un secteur dont les familles modestes subissent de plein fouet les conséquences de politique de chômage, de précarité, de baisse du pouvoir d'achat menée par le Gouvernement. Aussi, parce que l'avenir des enfants, des jeunes est pour lui une priorité absolue, parce que les fermetures annoncées sont injustifiables, il lui demande de prendre des mesures pour qu'aucune fermeture n'ait lieu à la rentrée 1988-1989.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38832

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1399